

# Introduction et cadre législatif de la fonction de préventeur

## Titulaire

Cécile VAN DE LEEMPUT (Coordonnateur)

## Mnémonique du cours

GRBE-E011

## Crédits ECTS

3 crédits

## Langue(s) d'enseignement

Français

## Période du cours

Premier quadrimestre

## Campus

Plaine et Hors campus ULB

## Contenu du cours

Cette unité d'enseignement vise à présenter et discuter les principes généraux de la législation relative au bien-être au travail, son historique, la loi et le code du bien-être. L'approche multidisciplinaire et globale de la prévention sera développée ainsi qu'une attention privilégiée à la prévention primaire. L'organisation de la prévention dans les organisations, le cadre et les missions des conseillers en prévention seront également abordés ainsi que certains aspects relatifs à l'éthique professionnelle. Il s'agit d'une première approche de contenus qui seront approfondis dans plusieurs autres unités d'enseignement du programme.

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Les étudiant-es situeront le cadre législatif du bien-être au travail, la loi et le code du bien-être par rapport au fonctionnement des organisations. Iels seront en mesure de situer les éléments relatifs aux cadres d'intervention et aux missions des conseiller-ères en prévention spécialisés dans une approche multidisciplinaire et globale de la prévention.

Iels pourront porter un regard analytique sur les tâches des conseiller-ères en prévention, sur leur positionnement organisationnel et sur l'éthique professionnelle.

## Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Les contenus seront abordés en alternant les phases d'exposé des contenus et les phases d'exercices (individuels ou par groupe) et de discussion.

Des conférencier-ères viendront témoigner de leur quotidien professionnel en tant CP spécialisés. Un-e ou plusieurs expert-es pourront également venir partager leurs expériences et connaissances sur le cadre et les missions de prévention dans les organisations.

La participation active des étudiant-est requise, la présence aux cours est obligatoire.

## Références, bibliographie et lectures recommandées

En ce qui concerne la législation, la loi et le code du bien-être, les documents sont à consulter auprès du SPF Travail, emploi et concertation sociale [<https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail>], de la direction générale Humanisation du travail [<https://emploi.belgique.be/fr/propos-du-spf/structure-du-spf/direction-generale-humanisation-du-travail>], du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail [<https://www.beswic.be/fr/>]

D'autres documents de référence pourront être renseignés sur l'Université Virtuelle en fonction des contenus abordés lors des enseignements

## Support(s) de cours

Université virtuelle

## Autres renseignements

### Lieu(x) d'enseignement

Plaine et Hors campus ULB

### Contact(s)

Cécile van de Leemput, coordonnatrice de l'unité d'enseignement  
[cecile.van.de.leemput@ulb.be](mailto:cecile.van.de.leemput@ulb.be)

## Méthode(s) d'évaluation

Autre et Rapport écrit

### Méthode(s) d'évaluation (complément)

La note d'évaluation (voir ci-dessous construction de la note finale) sera attribuée sur base d'un **bref rapport écrit individuel pour chaque journée de cours** (en dehors de la séance d'accueil).

Les rapports seront élaborés à partir ou sur base des contenus abordés lors de la journée de cours, les consignes détaillées seront énoncées en séance.

Les personnes non présentes devront réaliser un travail compensant leur non-participation aux activités d'apprentissage, amenant à la rédaction d'un rapport qui sera évalué.

## Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

**La participation aux cours est obligatoire**, les présences sont prises lors de chaque demi-journée de cours. **L'assiduité aux activités d'apprentissage et modalités d'enseignement est un critère de réussite**. L'acquisition des compétences visées dans chaque unité d'enseignement se fait notamment en participant activement aux journées de cours.

Des explications sur les modalités d'évaluation seront communiquées lors de la séance d'accueil en début d'année académique.

**La note finale** pour chaque unité d'enseignement du programme MS GRBET comprend une note de participation et une note d'évaluation de la maîtrise des contenus abordés (examens, exposés ou travaux à réaliser).

**Note de participation** : la participation par demi-journée de cours entraîne l'attribution de points : 1 point par demi-journée.

En cas de non-présence ou de retard ou départ anticipé conséquent (restreignant la participation), les points de participation ne sont pas attribués, même en cas d'absence ou de retard ou départ anticipé conséquent dûment justifiés

Pour la bonne organisation de la journée de cours, l'étudiant-e prévendra, dans la mesure du possible, de sa non-présence, son retard ou départ anticipé.

**Note d'évaluation** : les évaluations peuvent prendre la forme d'examens écrits, oraux, d'exposés ou de travaux à réaliser pendant ou en dehors des séances de cours. Les modalités spécifiques à chaque unité d'enseignement seront détaillées lors de la 1<sup>ère</sup> séance de l'unité d'enseignement.

**Pour cette unité d'enseignement, la note finale comprendra une note de participation (sur 6 points) et une note d'évaluation (sur 14 points)**

## Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

## Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Psychologie, des Sciences de l'Education et de Logopédie

MS-RISP | Master de spécialisation en gestion des risques et bien-être au travail | bloc U